

ÉLECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L.122-4, L.122-5 et L.122-8 du Code des communes, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.122-4 du Code des communes.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral (1)	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue (2)	18
M. <u>Nicolas DUPONT-AIGNAN</u> (3) <u>Vingt huit</u> voix (4)	28
M. <u>Marc LUCAS</u> Cinq voix	5
M. <u>Franck GAUTHIER</u> Un voix	1
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____

Ont obtenu

M. (5) Nicolas DUPONT-AIGNAN ayant obtenu la majorité

absolue, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN (1)

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	
A DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral (2)	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	
Majorité absolue (3)	
M. _____ (4) _____ voix (5)	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____

Ont obtenu

M. (6) _____ ayant obtenu la majorité

absolue, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

TROISIÈME TOUR DE SCRUTIN (1)

La troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	
A DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral (2)	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	
M. _____ (3) _____ voix (4)	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____

Ont obtenu

M. _____ ayant obtenu la majorité

légale, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.